

Fibres de verre à filaments continus

Version 3.0

Date de révision 08/01/2024

Date d'impression 08/01/2024

SECTION 0. INFORMATION GÉNÉRALE

Ce produit correspond à la définition d'un article selon le règlement OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et le Règlement sur les produits dangereux. Johns Manville s'engage à communiquer à ces clients des informations appropriées pour assurer une manipulation et une utilisation sûre.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : Chop-Pak® (à l'exception de 117, 137, 137B) - DuraChop® - Kytex® - MultiStar® - StarRov® (à l'exception de 507, 895) - StarStran® - ThermoFlow® (à l'exception de 768)

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville
Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80217-5108

Téléphone : +1-303-978-2000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.
Adresse : 5301 42 Avenue
Innisfail, AB Canada T4G 1A2
Téléphone : +1-303-978-2000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Les produits CFGF sont généralement fabriqués en fibres de verre E à filament continu, d'un diamètre de plus de 8 µm et d'orientation parallèle. Un traitement de surface (ensimage) est appliqué sur les filaments qui sont rassemblés en écheveau. Dans une prochaine étape l'écheveau est traité pour lui donner un certain dessin. L'ensimage est un mélange à base de polymères, consistant de filmogène(s), d'agent(s) couplants et d'autres adjuvants de traitement. La teneur d'ensimage est généralement inférieure à 2%.

Composants dangereux

Aucun ingrédient dangereux

Fibres de verre à filaments continus

Version 3.0

Date de révision 08/01/2024

Date d'impression 08/01/2024

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact oculaire, retirez les lentilles et rincez immédiatement et abondamment avec de l'eau, aussi sous les paupières, pendant 15 minutes au moins.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Rincer la bouche avec de l'eau pour enlever la poussière ou de fibres et de boire beaucoup d'eau pour aider à réduire.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Abrasion mécanique temporaire (démangeaison) de la peau, des yeux et des voies respiratoires peut se produire lors de l'exposition à des particules lors de la manipulation de ce produit et ne peut pas se produire sans contact direct.
Les effets de l'abrasion devraient disparaître après arrêt de l'exposition.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter la formation de poussière.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Recueillir mécaniquement.
Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait

Fibres de verre à filaments continus

Version 3.0

Date de révision 08/01/2024

Date d'impression 08/01/2024

Conditions de stockage	:	l'application. Conserver dans un endroit sec et frais.
Matières à éviter	:	Pas de matières à signaler spécialement.
D'autres informations sur la stabilité du stockage	:	Stable à température et pression ambiantes normales.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs (PNOS)	Non attribuée	TWA (particules respirables)	3 mg/m ³	ACGIH
		TWA (particules inhalables)	10 mg/m ³	ACGIH
Poussière inerte ou nuisible, Particules non réglementées par ailleurs (PNOR)	Non attribuée	PEL (Poussière totale)	15 mg/m ³	OSHA
		PEL (Fraction respirable)	5 mg/m ³	OSHA

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.
Filtre de type	:	Type protégeant des particules
Protection des mains	:	
Remarques	:	En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements de protection à manches longues Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Mesures d'hygiène	:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	solide
Odeur	:	légère

Fibres de verre à filaments continus

Version 3.0

Date de révision 08/01/2024

Date d'impression 08/01/2024

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter	:	Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Autres informations

Lors de la coupe, de l'usinage ou de tout autre traitement de ces produits, des particules peuvent se dégager qui ne présentent pas de risque pour la santé si leur concentration ne dépasse pas les limites d'exposition recommandées pour les particules non réglementées autrement (fraction inhalable et alvéolaire). Abrasion mécanique temporaire (démangeaison) de la peau, des yeux et des voies respiratoires peut se produire lors de l'exposition à des particules lors de la manipulation de ce produit et ne peut pas se produire sans contact direct. Les effets de l'abrasion devraient disparaître après arrêt de l'exposition. Les fibres de verre à filament continu ne possèdent pas de plan de clivage qui permettrait une cassure dans le sens de la longueur et induirait une réduction du diamètre de la fibre. Si cassure il y a, elles ont lieu transversalement résultant en la formation de fibres de même diamètre que les fibres d'origine. Un examen au microscope des poussières de verre broyé et pulvérisé montre la présence de petites quantités de particules de poussière inhalables. Parmi ces particules, certaines ayant une forme semblable à une fibre en terme de rapport longueur/diamètre sont appelées "éclats". On peut nettement observer toutefois qu'il ne s'agit pas de fibres de forme régulière, mais plutôt des particules irrégulières à taille de fibre. À notre connaissance, les niveaux d'exposition à ces particules inhalables, mesurés sur nos sites de production, sont de 50 à 1000 fois inférieurs aux limites d'exposition admissibles. L'exposition peut varier selon les conditions environnementales et d'opération et la durée d'exposition.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Autres informations

Vu les propriétés de ce produit, aucun danger écologique est prévisible.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En accord avec les règlements locaux et nationaux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Fibres de verre à filaments continus

Version 3.0

Date de révision 08/01/2024

Date d'impression 08/01/2024

Réglementations pour le transport international

Transport terrestre

USDOT: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

TMD: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

IATA/ICAO: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste TSCA

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Non pertinent
Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-
Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40
CFR 707, sous-partie D) : Non pertinent

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

California Prop 65 : Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

: Ces produits sont considérés comme des articles selon les réglementations de produits aux États-Unis et sur le plan international, de sorte qu'ils ne nécessitent pas d'enregistrement ni de notification dans les inventaires spécifiques des divers pays.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Fibres de verre à filaments continus

Version 3.0

Date de révision 08/01/2024

Date d'impression 08/01/2024

Autres informations

Préparé par productsafety@jm.com

Les informations contenues dans les présentes Instructions pour une manipulation sûre (SUI) ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et intervention d'urgence dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.